



GUIDE PRATIQUE : Optimiser son statut URSSAF quand on est DJ Independant (Édition 2026)

Édité par la Fédération pour la protection et la professionnalisation des métiers de l'animation musicale.

La majorité des DJs se lancent en micro-entreprise en cochant la case « Prestation de services BIE » (Bénéfices Industriels et Commerciaux) ou libérale sans optimiser leur facturation. Pourtant, la loi française permet de ventiler vos revenus pour payer moins de charges légalement. Voici comment.

1. Le Piège du "Tout-en-un"

Lorsque vous facturez une prestation de mariage ou de soirée d'entreprise à 1 500 €, votre facture ressemble souvent à cela :

- « Prestation DJ et sonorisation : 1 500 € »

L'erreur comptable : L'URSSAF va considérer l'intégralité des 1 500 € comme de la prestation de services (activité libérale ou artisanale).

- Votre taux de cotisation : 21,1 % (ou 21,2 % selon la caisse de retraite).
- Ce que vous payez : 316,50 € de charges.

2. La Solution Légale : La Ventilation des Factures

Une prestation de DJ événementiel est une activité mixte. Elle comprend une partie humaine (ton talent, ton temps de mix) et une partie matérielle (la mise à disposition de la sono, des jeux de lumière, du groupe électrogène).

La loi vous autorise à séparer ces deux activités sur une même facture, à condition de le spécifier clairement :

1. La Prestation de Services (Le Mix) : Soumise au taux de 21,1 %.
2. La Location de Matériel (La Sono/Lumières) : Assimilée à de la vente/fourniture de logement ou location de biens. Soumise au taux de 12,3 %.



Exemple concret d'optimisation sur un contrat à 1 500 €

Vous refaites votre facture de la manière suivante :

- Prestation technique et artistique de mixage : 700 € (Taux à 21,1 %)
→ 147,70 € de charges
- Mise à disposition et location du parc matériel (Son & Lumière) :
800 € (Taux à 12,3 %) → 98,40 € de charges
- Total des charges avec optimisation : 246,10 €
- Gain net dans votre poche : 70,40 € par date.
-

💡 Sur une saison de 20 mariages, cela représente 1 408 € d'économies nettes d'impôts, soit le prix d'un nouveau contrôleur ou d'une paire d'enceintes !

3. Les 3 Règles d'Or pour éviter le redressement

Pour que cette méthode soit 100 % légale et validée par l'URSSAF en cas de contrôle, vous devez respecter ces trois critères :

- Règle n°1 : La cohérence des montants. Vous ne pouvez pas facturer 100 € de mix et 1 400 € de location de matériel. Le prix de la location doit correspondre à la valeur réelle du matériel haut de gamme déployé.
- Règle n°2 : La double déclaration. Lors de votre déclaration mensuelle ou trimestrielle sur le site de l'URSSAF, vous devez impérativement ventiler vos montants dans les deux cases distinctes (Prestations de services d'un côté, Ventes/Locations de l'autre).
- Règle n°3 : Le plafond mixte. En micro-entreprise, le plafond de chiffre d'affaires est globalisé mais distinct. En déclarant une partie en location (seuil maximal plus élevé à 188 700 €), vous donnez aussi de l'air à votre plafond de prestation de service (limité à 77 700 €).

Pourquoi la Fédération vous aide ?

Les règles fiscales évoluent et l'URSSAF ne viendra jamais vous dire que vous payez trop de charges. Rejoindre la Fédération, c'est avoir accès à nos futurs experts comptables partenaires, à nos modèles de factures pré-remplies conformes à la législation 2026, et à des conseils juridiques pour protéger votre entreprise. Ne travaillez plus pour l'URSSAF, optimisez votre business. Pour adhérer et télécharger nos modèles de factures : rendez-vous sur le lien ci dessous.

Que vous soyez amateur ou professionnel, inconnu ou dans les charts, vous avez tous un rôle à jouer pour soutenir le Djiing en France. Voici quelques exemples:

- Adhérer à l'association pour 20 euros par ans.
- Partager l'existence de cette association afin de développer la communauté.
- Faciliter la communication auprès des médias
- Devenir membre d'honneur en parrainant l'association.
- Faire don d'un objet "culte" en lien avec les valeurs de l'association pour enrichir le fond culturel et les expositions à venir.
- Toutes autres idées que vous pourriez avoir...

<https://www.helloasso.com/associations/alliance-dj-france/adhesions/cotisation-annuelle>

pour adhérer à l'association

MERCI

alliancedjfrance.gmail.com
www.alliancedjfrance.com